



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement obligatoire
Établissement primaire Bellavista / Boudines

MEMENTO 2017 – 2018

ÉTABLISSEMENT BELLAVISTA / BOUDINES



1. Direction et Administration

Directrice	Mme Catherine FRICHOT-JANIN Avenue de Vaudagne 39 1217 Meyrin
Téléphone	022 783 04 47 (école de Bellavista)
Courriel	catherine.frichot-janin@edu.ge.ch
Secrétaire	Mme Christine JOHNER Avenue de Vaudagne 39 1217 Meyrin
Téléphone	022 783 04 47 (école de Bellavista)
Courriel	christine.johner@edu.ge.ch
Site internet	www.etablisements-scolaires-meyrin.ch

Mme Catherine Frichot-Janin est la directrice de l'établissement Bellavista / Boudines. Rattachée à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), elle a pour mission de mettre en œuvre les conditions d'une formation des élèves efficace et équitable. Elle est donc responsable du fonctionnement et de l'évolution de son établissement dans le domaine de l'enseignement, du suivi collégial des élèves, de la gestion des ressources humaines, de la gestion administrative, des relations, collaborations et communications, en fonction des objectifs pédagogiques du projet et innovation pédagogique de l'établissement.

2. Corps enseignant de l'établissement scolaire

Conseil de direction - Maître adjoint (MA) et Maître référent (MR)

M. Didier Buchs (MA), Mme Catherine Girard (MR) et Mme Laura Gindre (MR) pour l'école de Bellavista ainsi que Mme Rachel Bourquin Guidi (MA) et Mme Réjane Tomas (MR) pour l'école des Boudines collaborent avec la directrice d'établissement pour des activités complémentaires liées à l'organisation de l'établissement. Elles constituent, avec la directrice, la coordinatrice pédagogique, Mme Catherine Frei Barras et l'éducatrice, Mme Ylizia Esteves le conseil de direction. Ce sont les personnes de référence de l'établissement en l'absence de la directrice. A l'école de Bellavista, Mme Christel Chieffo est la remplaçante du MA et de la MR.

ÉCOLE DE BELLAVISTA – classes spécialisées

Adresse	Avenue de Vaudagne 39 - 1217 Meyrin
Cycle élémentaire	☎ 022 783 03 64
Cycle moyen	☎ 022 783 04 36
Fax:	022 785 16 69

Scolarité spécialisée (SP) Mme Isabelle Borel, Mme Ana De Oliveira,
Mme Laura Gindre, Mme Julia Gonzalez, et M. Javier Calvo

Directeur en scolarité spécialisée et intégration: **Mme Carola Vincent Gatti** ☎ 022 388 68 12

ÉCOLE DE BELLAVISTA – classes ordinaires

Cycle élémentaire	1P/2P	Mme Sonia Bruno
	1P/2P	Mme Fabienne Furlbur
	1P/2P	M. Adolfo Ponte / M. Javier Zurita, remplaçant
	1P/2P	Mme Brigitte Binet
	3P/4P	M. Didier Buchs
	3P/4P	Mme Nadia Cunado
	3P/4P	Mmes Karine Landrecy
	3P/4P	M. Juan Francissco Vinuesa Robles
	3P/4P	

Cycle moyen	5P	Mme Christel Chieffo et Mme Sabrina Mouchian
	5P	M. Steve Landrecy
	6P	Mme Nathalie Pignard
	6P	M. Gianluca Prezioso
	7P	Mme Léa Recupero
	8P	Mme Catherine Girard et Mme Hélène Schneider
	8P	Mme Marie Von Rohr

Enseignantes chargées du soutien pédagogique (ECSP) CE - Mme Dominique Boeschel Vallotton et Mme Catherine Erica Fleury
CM - Mme Sabrina Mouchian et Mme Evelyne Rovetti

ECOLE DES BOUDINES

Adresse Rue des Boudines 10 - 1217 Meyrin
☎ 022 782 41 44

Cycle élémentaire	1P	Mme Natacha Gaucherand et Mme Carole Genequand
	1P-2P	Mme Muriel Sierra
	2P	Mme Audrey Paysac
	3P-4P	Mme Réjane Tomas
	3P-4P	Mme Mélanie Ratnam
	3P-4P	Mme Céline Erriquez
	3P-4P	Mme Laura Garcia

Cycle moyen	5P	Mme Florine Peuzon
	5P-6P	Mme Michèle Lhoneux et Mme Catherine Burnier
	6P	Mme Merida Fernandez Bah et Mme Catherine Burnier
	7P	Mme Rachel Bourquin Guidi et M. Stéphane Gottraux
	7P-8P	Mme Rosemarie Hugas
	7P-8P	Mme Stéphanie Santos Gaudencio
	8P	Mme Sabrina Baazaoui
8P	Mme Aurélie Coquoz	

Classe d'accueil pour enfants allophones (CA) Mme Patricia Nikles et Mme Laurence Magnin Heiniger

Enseignantes chargées du soutien pédagogique (ECSP) CE - Mme Anne-Laure Zebret
CM - Mme Evelyne Rovetti et M. Diego Zinetti

Les enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP)

permettent d'augmenter les forces du corps enseignant de l'école. Ils sont détachés de la charge d'une classe pour :

- mettre en place les mesures d'accompagnement, au cours du premier trimestre, en collaboration avec le-la titulaire;
- apporter du soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage, une prise en charge hors de la classe par petits groupes, ou une aide au sein de la classe;
- participer au suivi collégial du parcours des élèves (évaluations et décisions concernant les élèves avec lesquels ils ont travaillé);
- apporter une aide particulière aux élèves ne parlant pas ou peu français (en complément des classes d'accueil), plus particulièrement en 1P et 2P;
- développer des pratiques de différenciation.

Les enseignantes chargées des classes d'accueil (CA)

enrichissent également les forces du corps enseignant de l'établissement afin de :

- répondre aux besoins des élèves arrivant dans le canton en leur offrant des soutiens spécifiques, notamment pour l'apprentissage du français;
- suivre leur progression en vue d'une intégration complète dans une classe ordinaire.

Les classes d'accueil pour les élèves de Meyrin et du Mandement sont regroupées à l'école des Boudines.

Maîtresses de disciplines artistiques et sportives (MDAS)

- Éducation musicale et rythmique (EMR): Mme Aude Murphy et Mme Na Lin
- Arts visuels/activités créatrices (AV/ACM): M. Pierre Jeandet et M. Emmanuel Herz
- Éducation physique (EP) : M. Eric Labarelle (Bellavista)
Mme Coralie Babel (Boudines)

Les maîtres-ses de disciplines artistiques et sportives (MDAS) complètent l'enseignement dispensé par le/la titulaire de classe dans ces disciplines. Ils/elles privilégient un climat dans lequel l'élève peut s'exprimer, matérialiser un projet et approcher divers univers: corporel, musical, artistique (éducation physique, psychomotricité, musique, rythmique, expression plastique). Par leur enseignement, ils/elles favorisent l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et participent activement au suivi des élèves.

3. Infirmière scolaire

L'infirmière scolaire de l'établissement est à la disposition des élèves, de leurs parents et des enseignants pour toute question concernant la santé et le bien-être. Elle veille à l'accueil et à la bonne intégration scolaire du point de vue de la santé de tous les enfants, y compris ceux porteurs de maladie chronique ou de handicap. L'infirmière rencontre régulièrement les élèves tout au long de leur scolarité. Suite à ces visites, elle peut si nécessaire prendre contact avec la famille.

L'infirmière intervient également en classe sur certains thèmes en lien avec la santé.

Elle travaille en étroite collaboration avec le médecin scolaire référent pour l'établissement et de nombreux autres partenaires: le formateur consultant, le technicien vue et ouïe, le service dentaire scolaire, l'équipe enseignante, éducative, la direction de l'école, le parascolaire et le réseau externe. L'infirmière peut conseiller et orienter les familles vers les services de prise en charge. Elle est soumise au secret professionnel.

Mme Emmanuelle GIRARD	Infirmière scolaire SSEJ pour l'Établissement scolaire Bellavista/Boudines
SSEJ Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse Rue des Glacis-de-Rive 11 Case postale 3682 - 1211 Genève 3	☎ 022 546 41 00 En cas de besoin, une permanence téléphonique est à disposition de 8h à 12h et de 13h30 à 17h au même numéro.

4. Rôle des Formatrices et Formateurs consultants en promotion et éducation à la santé (FCPES)

Le/la formateur/trice-consultant-e en éducation et promotion de la santé du SSEJ, intervient dans l'établissement pour l'éducation sexuelle et affective pour les élèves à partir de la 4P (7-8 ans) jusqu'au post-obligatoire. Il/elle est également une personne ressource pour la mise en place de projets collectifs de promotion de la santé et de prévention et pour répondre en sa qualité d'expert-e à des demandes spécifiques d'enseignants, de directions ou d'élèves en lien avec la sexualité, l'intimité et le respect.

5. Éducatrice régionale

L'éducatrice régionale contribue par ses actions au développement des compétences, des apprentissages sociaux et à l'intégration des élèves. Elle leur offre un lieu d'écoute et de soutien. Elle les aide, par exemple, à exprimer à gérer les conflits de manière harmonieuse, à suivre les règles de vie en société, à entretenir de bonnes relations, à se respecter les uns et les autres, à faire en sorte qu'ils se sentent bien à l'école ou à la maison. Elle travaille également avec les familles en soutenant leurs compétences éducatives et en les dirigeant vers les structures sociales appropriées en cas de besoin.

Pour ce faire, l'éducatrice régionale collabore avec les directions d'établissement, l'infirmière scolaire, les enseignants, les RBS (concierges) et les personnes ayant un lien avec l'école et/ou les élèves, tels que, notamment : psychologues et thérapeutes de l'Office Médico-Pédagogique (OMP), animateurs des activités parascolaires (GIAP), travailleurs sociaux (service social de la commune), Maison Vaudagne, Jardin Robinson, travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), Service de Protection des Mineurs (SPMi), Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), Hospice Général (HG).

Éducatrice régionale active pour les établissements Bellavista/Boudines et Meyrin-Monthoux/Meyrin-Village	Mme Ylizia ESTEVES ☎ 078 897 03 45 Courriel : ylizia.esteves@edu.ge.ch Elle peut être contactée par téléphone ou par e-mail. Vous pouvez aussi signaler à l'enseignant de votre enfant que vous souhaitez la rencontrer.
---	---

6. Responsables des bâtiments scolaires

Le RBS (conciERGE) a pour mission principale d'entretenir l'école, propriété de la commune de Meyrin dont il est l'employé. Il bénéficie d'aides à temps partiel pour le seconder.

- ◆ M. Pierre-Alain Chopard, est responsable du bâtiment scolaire de Bellavista, ☎ 076 330 27 13
- ◆ M. Avdil Hamza, est responsable du bâtiment scolaire des Boudines, ☎ 076 384 87 91

7. Activités parascolaires

En dehors des heures de classe, le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) organise la prise en charge des enfants inscrits au restaurant scolaire durant la pause de midi et aux activités surveillées en fin d'après-midi. Le GIAP est piloté par les communes genevoises en partenariat avec l'Etat de Genève.

Responsable de secteur	Mme Isabelle CHAMPENDAL ☎ 079 477 18 78
Contact Boudines	répondeur Boudines ☎ 086 079 909 51 80
Contact Bellavista	répondeur Bellavista ☎ 086 079 909 51 79

Restaurant scolaire

La gestion des repas est assurée par la commune de Meyrin. Une demande de réduction de prix ou de gratuité des repas peut être adressée à la Mairie au service du Développement social et emploi (DSE). Pour accéder aux menus hebdomadaires des cuisines scolaires, le site d'Eldora peut vous renseigner <http://dev.eldora.ch/ecoles-meyrin>

Au restaurant scolaire, les enfants sont encouragés à goûter tous les plats servis, sauf pour les enfants au bénéfice d'une dispense demandée par les parents au moment de l'inscription: restriction pour les viandes ou allergies dûment motivées par un certificat médical.

Les équipes du GIAP prennent en charge les enfants entre 11h30 et 13h30. Ils sont divisés par groupe d'âge et mangent à tour de rôle au restaurant scolaire par le biais d'un self-service labellisé « Fourchette Verte ».

Un moment de sieste-détente est offert aux enfants de 4 à 5 ans, après le repas. Diverses activités sont proposées aux autres degrés: tournoi de football, K-Fête, bricolages, jeux de société, promenades, etc... selon l'organisation de l'équipe et de la météo.

Activités surveillées

Les équipes prennent en charge les enfants entre 16h00 et 18h00.

Après un moment de détente, les enfants sont invités à participer à des ateliers tels que bricolages, jeux de société, sorties, projets inter-équipes selon l'organisation et la météo.

Les enfants ont la possibilité d'effectuer leurs devoirs un jour dans la semaine. Le jour choisi est fixé en début d'année, en collaboration avec les enseignants.

Tous les enfants doivent être présents pour le goûter et l'atelier qui suit, sauf deux exceptions (voir avis aux parents dans le bulletin d'inscription du GIAP, page 1). Lors de certaines sorties, le retour peut avoir lieu après 18h00 (informations par lettre-circulaire).

8. Devoirs surveillés

En fonction des besoins recensés, les directions des établissements scolaires proposent des devoirs surveillés (DS) aux élèves de la 3P à la 8P et des classes SP. Cette prestation offre la surveillance des devoirs dans un lieu calme, entre 16h00 et 17h00.

Les devoirs surveillés sont organisés du 18 septembre au 8 décembre 2017 ainsi que du 8 janvier au 15 juin 2018. Ils s'enchaînent à la fin de l'école et durent une heure, de 16h00 à 17h00. L'élève admis ne quitte pas la classe avant l'heure. Attention : à la veille des vacances de Pâques, le lundi 26 mars et le mardi 27 mars 2018, il n'y aura pas de devoirs surveillés.

9. Office médico-pédagogique (OMP)

Ce service regroupe des psychologues, des logopédistes et des psychomotricien-ne-s. Lors de difficultés constatées à l'école, l'enseignant-e peut conseiller aux parents de recourir à l'aide de ce service pour une consultation. Des collaborateurs-trices de l'OMP assurent une permanence dans l'Établissement Bellavista-Boudines afin que les enseignants puissent discuter des difficultés de certains élèves et des moyens à mettre en œuvre pour les surmonter.

Consultation du secteur de Meyrin

1, chemin Antoine-Verchère
1217 Meyrin

Tél. 022 388 26 88

10. Association des parents d'élèves (APE Meyrin)

L'APE Meyrin est l'association des parents d'élèves des écoles primaires de Meyrin. Elle travaille dans le but d'établir et d'organiser une collaboration active entre les parents des élèves de la commune et l'école.

Présidente

Mme Etienne Auffray Hillemans

Adresse

APE Meyrin Case postale 268 - 1217 Meyrin

Site internet / Contact

www.apemeyrin.ch / apemeyrin@gmail.com

11. Conseil d'Établissement (CoEt) - Instance participative

Le Conseil d'Établissement ou instance participative est composé de représentants des divers partenaires: enseignants, parents, représentants de la commune de Meyrin, ainsi que de membres permanents tels que la responsable du parascolaire (GIAP), le RBS et de membres invités. Il est présidé par la directrice de l'établissement.

Présidente

Mme Catherine Frichot-Janin - Directrice d'établissement

Représentants des parents

			
Mme Marta Carolino Feitor	M. Roger Quiblier	Mme Catherine Bachar	Mme Caroline Martinez
Parents d'élèves école de Bellavista		Parents d'élèves école des Boudines	

Représentants des enseignants

Mme Christel Chieffo et M. Juan Francisco Vinuesa Robles pour l'école de Bellavista
Mme Rachel Bourquin Guidi et Mme Céline Erriquez pour l'école des Boudines

Représentants de la commune

Mme Stéphanie Baron Levrat, cheffe de service DSE et M. Serge Omarini, chef de service GEB

Invités permanents

Mme Isabelle Champendal, responsable du parascolaire (GIAP)
Mme Emmanuelle Girard, infirmière scolaire SSEJ
M. Pierre-Alain Chopard, responsable du bâtiment scolaire de Bellavista
M. Avdil Hamza, responsable du bâtiment scolaire des Boudines

Son objectif est de délibérer des actions et des mesures permettant de contribuer, de la manière la plus appropriée, à améliorer l'environnement de l'établissement, à développer un climat propice à l'apprentissage des élèves et à optimiser les relations avec les familles, les collectivités publiques locales, les services publics cantonaux ou autres partenaires de l'établissement.

Réunions du conseil

Mardi 7 novembre 2017 et mardi 8 mai 2018 – 17h30/19h00

Procès-verbaux des séances

Mme Christine Johner, secrétaire de la directrice. Les PV sont affichés dans les deux écoles et disponibles sur le site des écoles de Meyrin
<http://www.etablisements-scolaires-meyrin.ch/>

12. Absences et congés des élèves

➔ *Référence : Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21, chapitre V, section 4*

Les élèves sont autorisés à s'absenter en cas de maladie, d'accident, de deuil ou de force majeure. Les fêtes organisées par l'école pour Noël ou pour l'Escalade relèvent de la vie sociale et non du fait religieux. En conséquence, les élèves doivent y participer. Les camps et sorties organisés par les enseignants sont également obligatoires. Ils font partie de la vie scolaire.

Absences prévisibles

Pour toute absence prévisible, les parents adressent **au moins 15 jours à l'avance** une demande écrite de congé, le cas échéant avec une pièce justificative à l'appui.

Pour une absence ne dépassant pas 4 jours sur l'ensemble d'une année scolaire : la demande est adressée à l'enseignant-e titulaire de la classe. L'enseignant-e qui accorde le congé le fait par écrit. Pour toute demande litigieuse ou en cas de refus, l'enseignant-e transmet la demande et les pièces justificatives à la directrice de l'établissement, qui statue et répond aux parents, par écrit, dans les meilleurs délais.

Pour toute absence dépassant 4 jours, la demande est adressée à la directrice, mais est remise à l'enseignant-e titulaire de la classe qui exprimera son préavis et lui transmettra l'ensemble des documents.

Aucun congé ne peut être accordé en 4P, 6P ou 8P pendant la périodes des épreuves cantonales.

Absences non prévisibles

Après une absence non prévisible (maladie, accident, ...), l'élève fournit à son retour en classe, **une excuse écrite explicite**, signée des parents ou responsables légaux, indiquant le motif précis et la durée de l'absence. En cas d'absence pour maladie, un certificat médical peut être exigé.

Absences non motivées

En cas d'absence non motivée ou dont le motif n'est pas reconnu valable, une sanction peut être infligée aux parents par une mise à l'amende.

13. Assurance des accidents scolaires

Les élèves bénéficient d'une assurance accident scolaire **complémentaire** à votre compagnie d'assurance maladie/accident obligatoire (Lamal). Cette couverture ne prend en charge que les frais qui ne sont pas couverts par votre propre assurance. Les élèves sont assurés à titre complémentaire pour les accidents qui surviendraient à l'école et sur le chemin de l'école.

Formalités en cas d'accident

1. **Auprès de l'école** : déclarer l'accident immédiatement à la maîtresse de classe.
2. **Auprès de la caisse maladie de votre enfant** : faire les mêmes démarches que pour un cas de maladie (demande d'une feuille et remise des factures) pour la prise en charge du cas.
3. Lorsque vous aurez reçu le **décompte final de votre caisse maladie** et pour obtenir le paiement de ces prestations vous voudrez bien en adresser une copie à :

ALLIANZ ASSURANCES (police N° T10.3.391.639)
Avenue du Bouchet 12 / Case postale 40
1211 Genève 28
Téléphone 058 358 35 71

Enseignement primaire		
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) – Enseignement primaire Chemin de l'Echo 5A - 1213 Onex	Tél. 022 327.04.00	www.ge.ch/enseignement_primaire/
Santé - Loisirs		
Service de santé de l'Enfance et de la jeunesse (SSEJ) Rue des Glacis-de-Rive 11 / CP 3682 1211 Genève 3	Tél. 022 546.41.00	http://www.geneve.ch/ssej/welcome.asp ssj@etat.ge.ch
Service dentaire scolaire (SDS) Rue des Glacis-de-Rive 11 / CP 3111 1211 Genève 3	Tél. 022 546.42.00	http://www.ge.ch/sds/
Office médico-pédagogique de Meyrin Ch. Antoine-Verchère 1 1217 Meyrin	Tél. 022 388.26.88	http://www.familles-ge.ch/
Service de protection des mineurs (SPMi) Boulevard Saint-Georges 16 1205 Genève	Tél. 022 546 10 00	www.ge.ch/spmi spmi@etat.ge.ch
Services des loisirs de la jeunesse (SLJ) Route des Franchises 19 1203 Genève	Tél. 022 546.21.00	www.geneve.ch/slj service.loisirs@ete.g
Milieus associatifs		
Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) Boulevard des Promenades 20 1227 Carouge	Tél. 022 309.08.20 Fax 022 309 08 25	www.giap.ch giap.parascolaire@acg.ch
Le Chaperon Rouge Service de garde enfants à domicile - Croix-Rouge genevoise Secteur enfants malades Route des Acacias 9 / Case 288 1211 Genève 4	Tél. 022 304.04.04	http://www.croix-rouge-ge.ch/?page=chaperon-rouge---garde-d-enfants-a-domicile-3
Association des Répétitoires Ajeta (ARA) Boulevard des Philosophes 5 1205 Genève	Tél. 022 809.60.60	www.ararep.ch
CEFAM Centre de rencontres pour les femmes migrantes de Meyrin Promenade de Champs-Frêchets 15 1217 Meyrin	Tél. 022 777.77.07 cefam@bluewin.ch	http://www.cefam.ch/CEFAM/CEFAM.html
APE MEYRIN Case postale 268 - 1217 Meyrin	apemeyrin@gmail.com	www.apemeyrin.ch
Commune de Meyrin		
Mairie de Meyrin Développement social et emploi (DSE) Rue des Boudines 2 / CP 367 1217 Meyrin 1 Permanences sociales pour les demandes de soutiens financiers ponctuels ou pour les camps scolaires. Guide des loisirs: activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire, dernière édition Maison citoyenne 282, route de Meyrin – 1217 Meyrin	Tél. 022 782 82 82 Tél. 022 782 55 43	www.meyrin.ch/ tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h30 sur le site de la Commune de Meyrin et en tous ménage du mardi au vendredi 10h-12h et 14h-17h

